

Journée technique ARRA² - PGRE



Le Plan de Gestion de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

—
14 octobre 2016

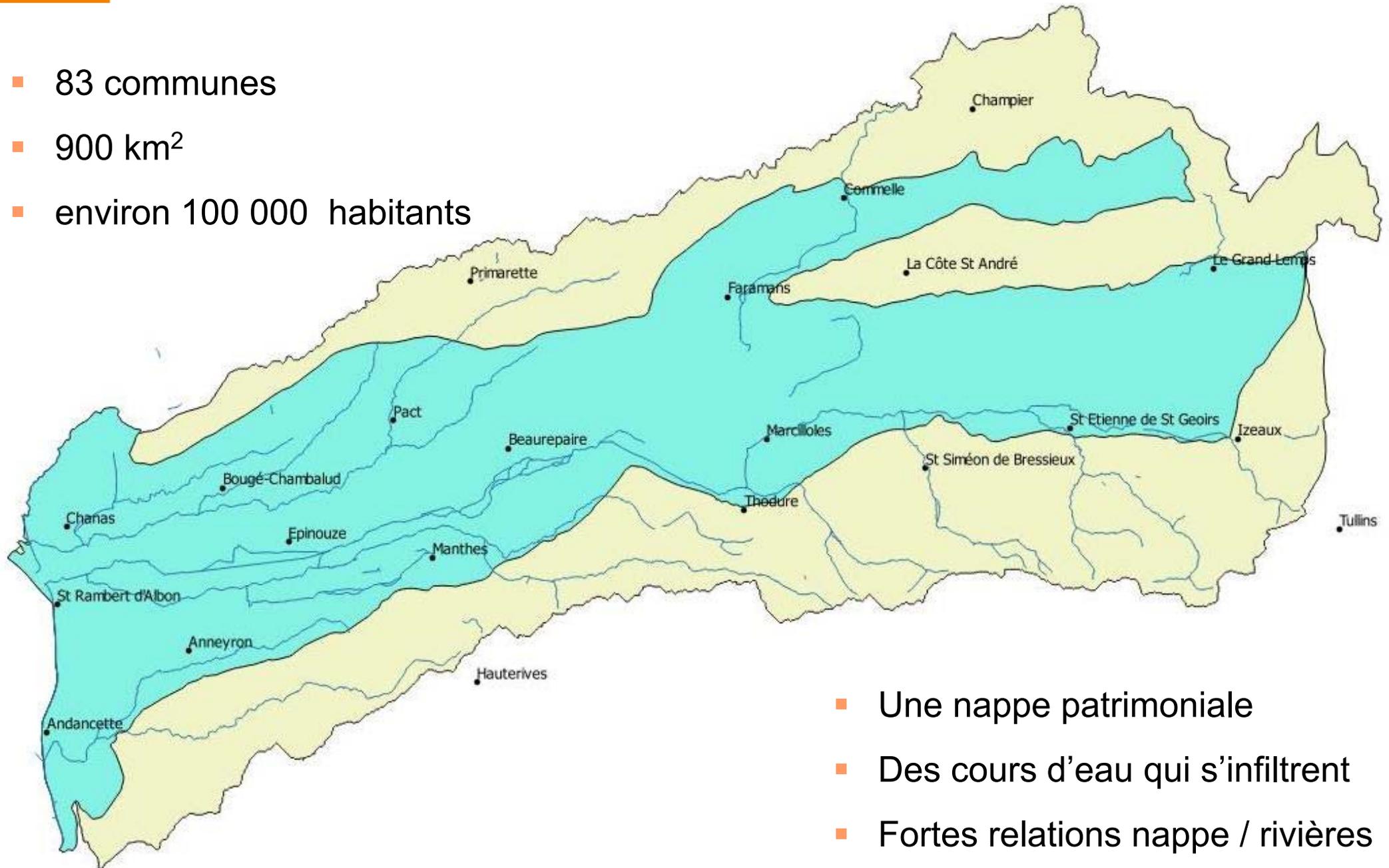


PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction départementale des Territoires de l'Isère

Le bassin de Bièvre Liers Valloire

- 83 communes
- 900 km²
- environ 100 000 habitants



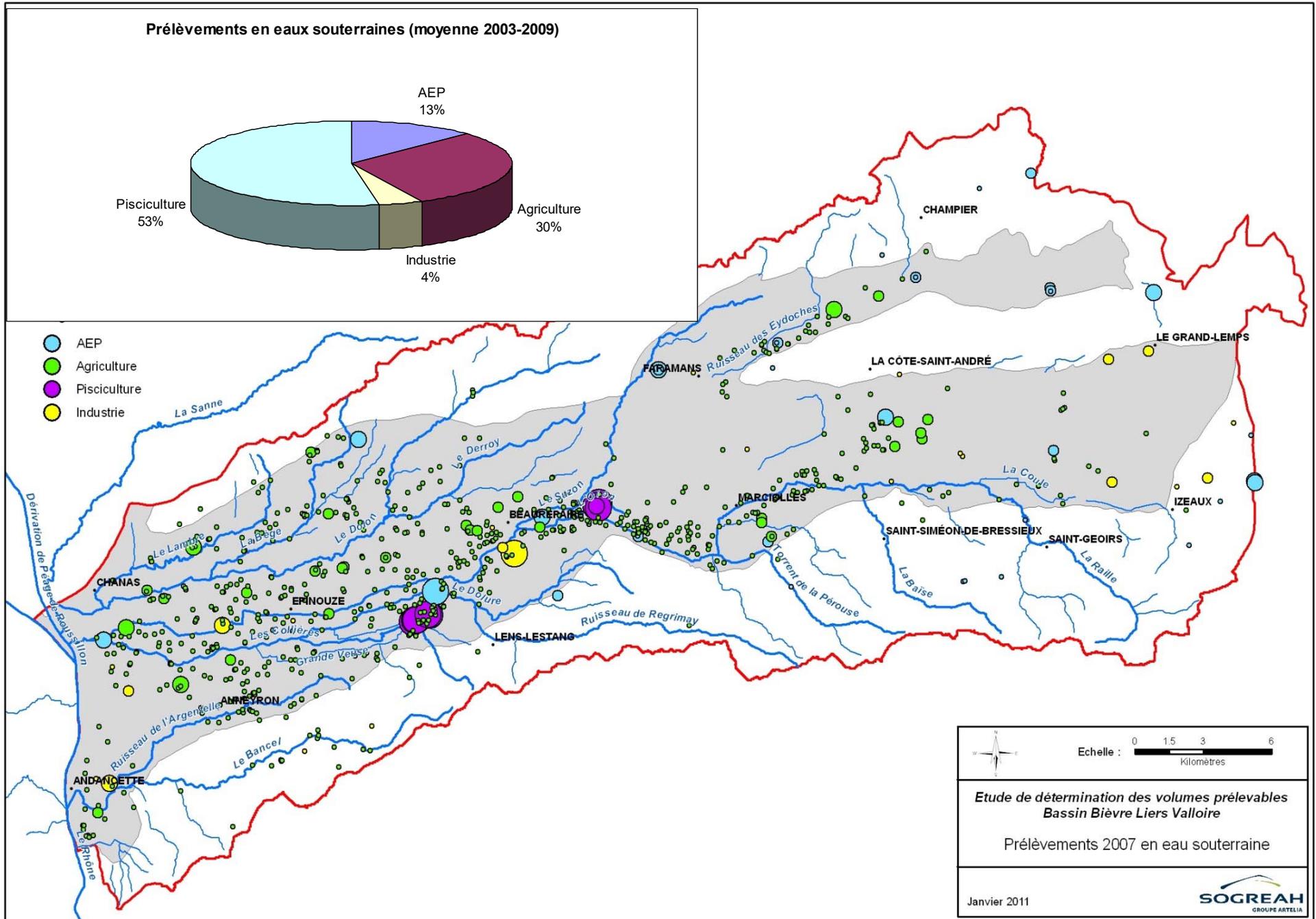
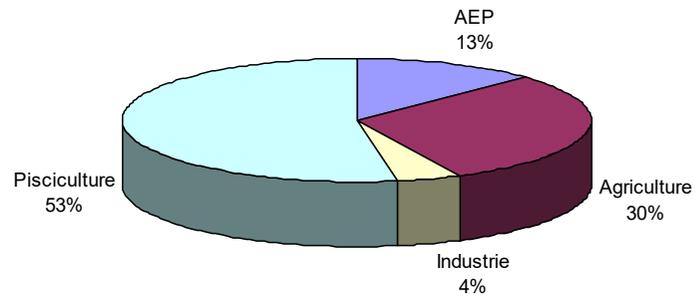
- Une nappe patrimoniale
- Des cours d'eau qui s'infiltrent
- Fortes relations nappe / rivières

PGRE Bièvre Liers Valloire : les étapes

- SDAGE → Constat du déséquilibre quantitatif
- Etude volume prélevable → définition des volumes prélevables
- Conflits → Blocage → Discussion puis médiation
- Validation de l'EVP
- Notification des résultats
- Concertation → répartition de la ressource et des actions à mettre en place
- Plan de gestion de la ressource en eau → transcription des résultats de l'EVP au travers de la concertation
- Création de l'OUGC
- Révision des autorisations de prélèvements

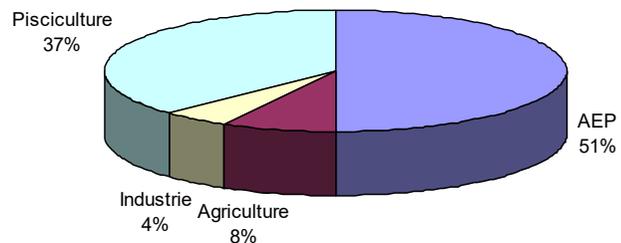
Résultats de l'EVP (1)

Prélèvements en eaux souterraines (moyenne 2003-2009)



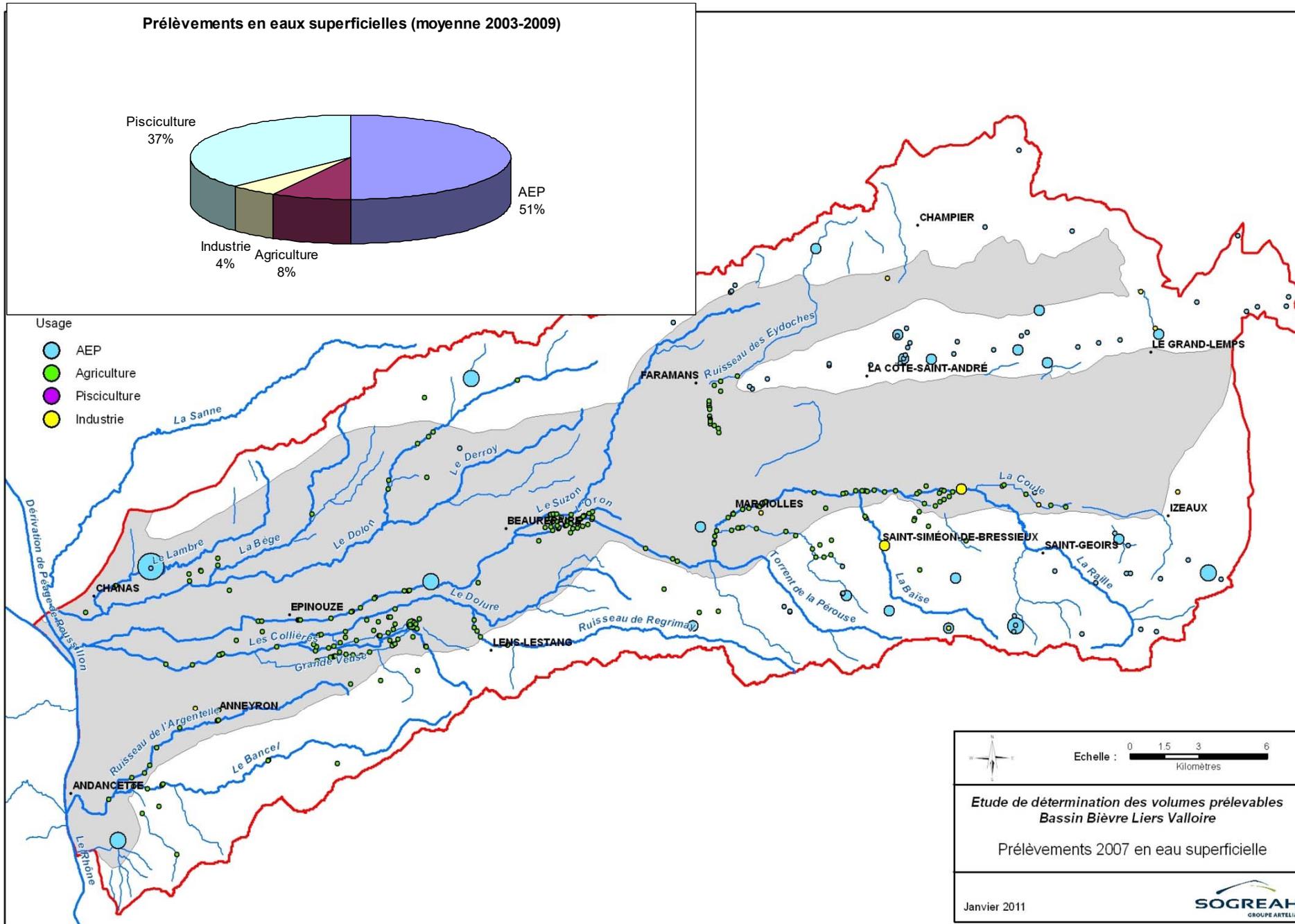
Résultats de l'EVP (2)

Prélèvements en eaux superficielles (moyenne 2003-2009)



Usage

- AEP
- Agriculture
- Pisciculture
- Industrie

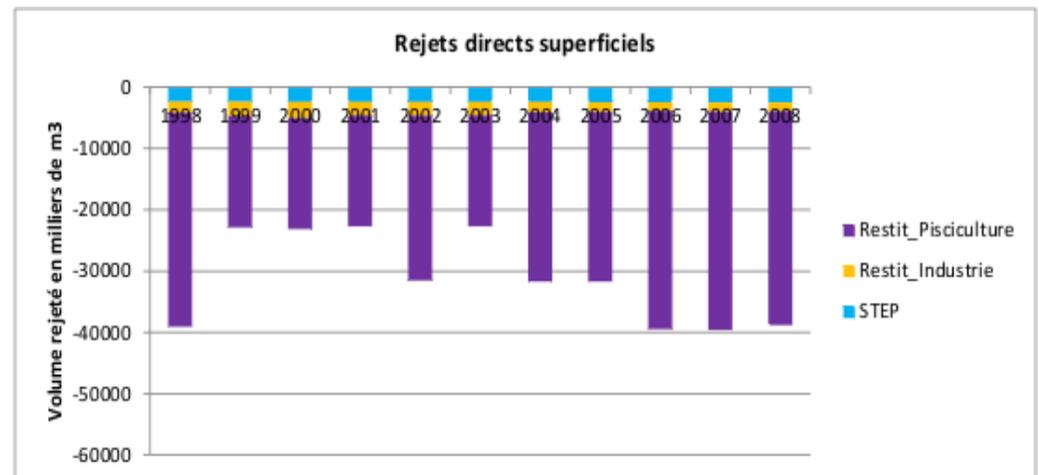
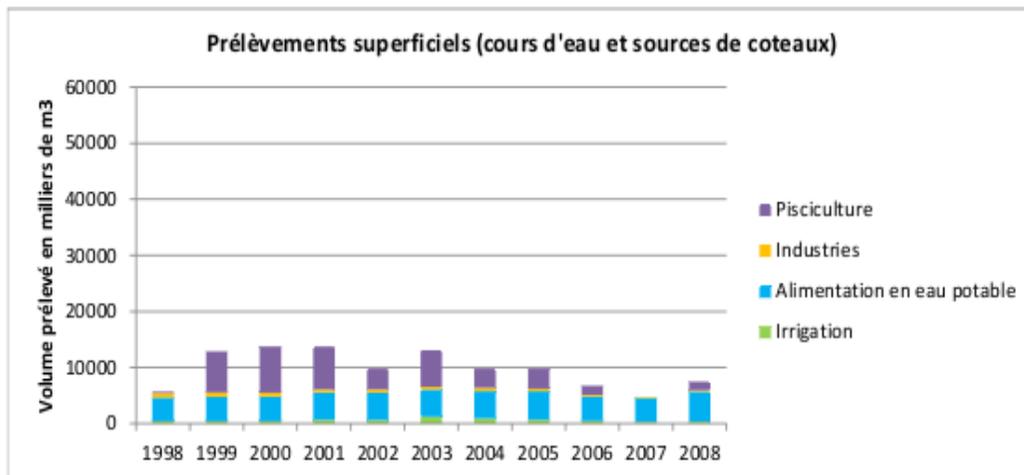
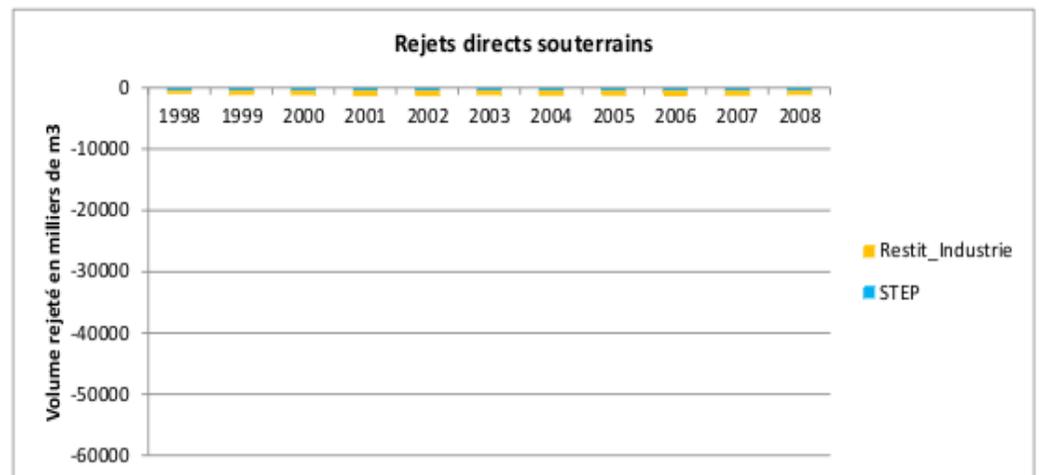
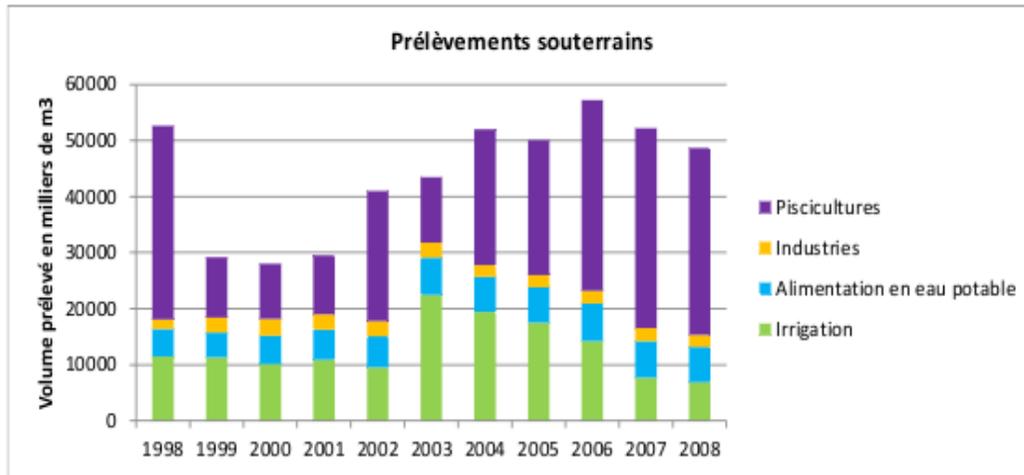


Echelle : 0 1.5 3 6
Kilomètres

Etude de détermination des volumes prélevables
Bassin Bièvre Liers Valloire
 Prélèvements 2007 en eau superficielle

Janvier 2011

Résultats de l'EVP (3)



Résultats de l'EVP (4)

CONSTATS

- Nappe très vulnérable aux variations climatiques
- Des prélèvements qui accentuent les fluctuations à la baisse
- Vis-à-vis de la nappe et des cours d'eau, situation acceptable mais fragile
- Vis-à-vis des zones humides liées aux sources, des prélèvements qui impactent le débit des sources

PRECONISATIONS

- Maintien des prélèvements souterrains et superficiels dans leurs configurations actuelles
- Nécessité d'une étude des besoins hydrauliques pour le bon fonctionnement des zones humides du point de vue du milieu et mise en place d'un suivi piézométrique et débitmétrique des sources

Analyse du conflit

CONSTATS

- Quels responsables de la diminution du débit des sources ? Les pisciculteurs ?
- Des maladresses en termes de rédaction et d'illustration

SOLUTION

- Intervention d'un médiateur neutre
- Ajout de contributions des acteurs du territoire dans le rapport d'étude
- Une étude validée après plus de 2 ans.
- Notification des résultats par le Préfet Coordonnateur de Bassin

La concertation (1)

- Organisée par la CLE
- Basée sur les résultats de l'EVP
- Objectifs :
 - **Définir par usage un volume prélevable**
 - **Définir des actions d'économies d'eau**
 - **Construire un projet de territoire : le plan de gestion de la ressource en eau**
- Instances de suivi :
 - **Comité technique**
 - **Bureau de la CLE**

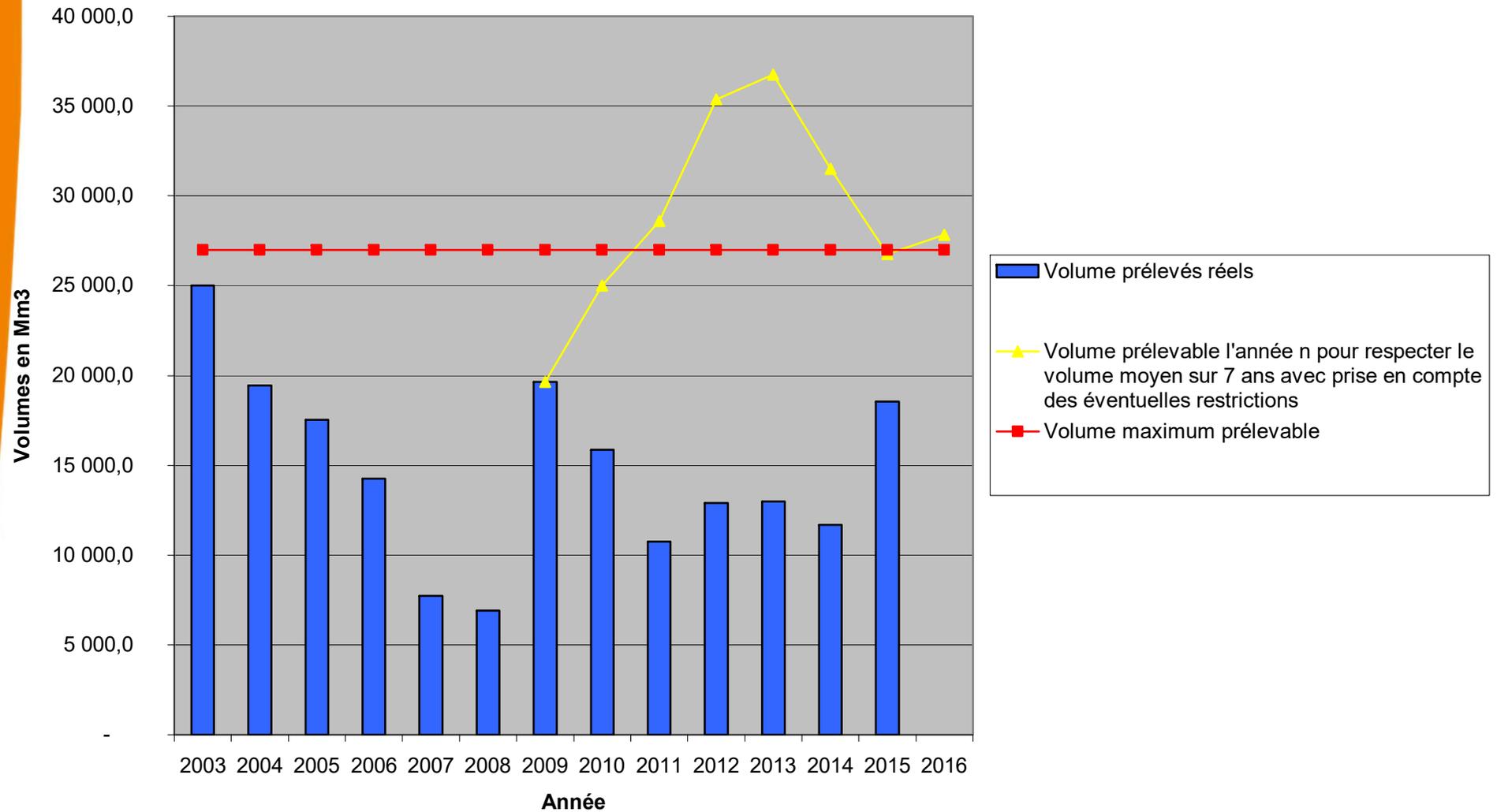
La concertation (2)

- **Processus :**
 - **Entretiens préalables**
 - **2 ateliers de concertation**
 - **1 réunion par usages**

- **Résultats :**
 - **Eaux souterraines :**
 - **Un volume moyen basé sur la moyenne 2003-2009 à respecter sur 7 ans**
 - **Un volume maximum correspondant au volume maximum prélevé sur la période 2003-2009**
 - **Eaux superficielle :**
 - **Un volume maximum correspondant au volume maximum prélevé sur la période 2003-2009**
 - **Des exceptions à ce principe ont été proposés**

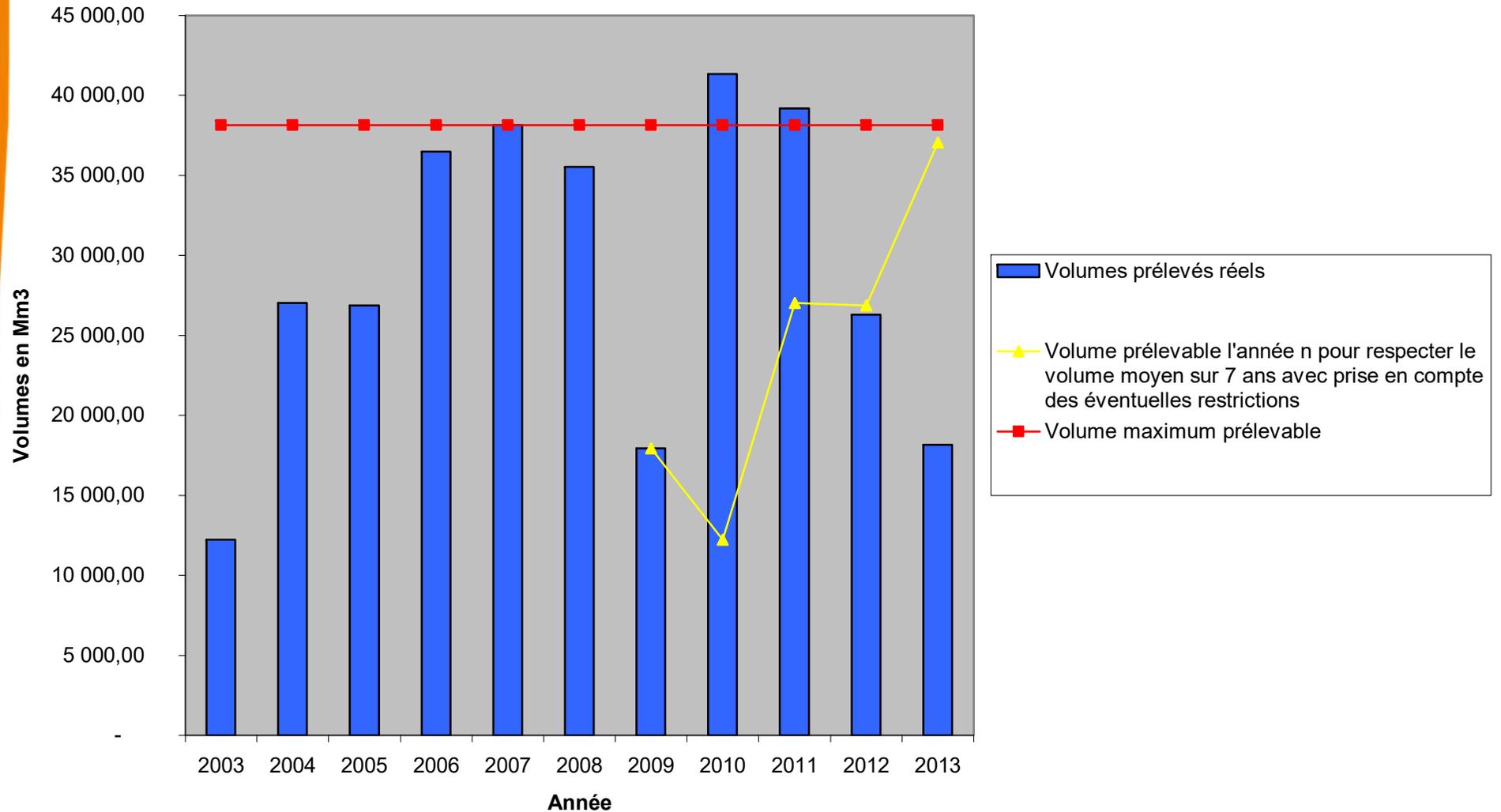
La concertation (3)

Prélèvements souterrains annuels pour l'irrigation - Moyenne glissante sur 7 ans



La concertation (4)

Prélèvements souterrains annuels pour les piscicultures- Moyenne glissante sur 7 ans



La concertation (5)

- Une démarche partenariale :
 - **CLE, CD26, CD38, AERMC, Etat**
 - **Rôle de censeur de l'Etat :**
 - **Instaurer des limites en amont des réunions**
 - **Expliquer ces limites pendant les réunions**

La rédaction du PGRE

- Objectifs :
 - **Traduire les résultats de l'EVP passés par le filtre de la concertation**
- Processus :
 - **Rédaction par la chargée de mission avec appui du comité technique**
 - **Prise de contact direct avec les maîtres d'ouvrage pour la rédaction des actions**
 - **Organisation de réunions complémentaires avec certains usages**

OUGC et révision des autorisations

- Organisme unique de gestion collective (OUGC) :
 - **Gère l'ensemble des prélèvements à usage irrigation sur un périmètre donné, y compris les prélèvements en retenue sur la base d'une autorisation collective pluriannuelle, se substitue à toutes les autorisations individuelles**
 - **Élabore un plan de répartition annuel du volume prélevable entre irrigants et un règlement intérieur**
- *En Isère, 1 OUGC unique constitué pour l'ensemble du département et porté par la Chambre d'Agriculture*
- Révision des autorisations de prélèvements (rôle de l'Etat)

Merci de votre attention !